

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	

### **Membres absents :**

Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Patrick BAUDEMMENT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Céline RABUT	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Protocole de partenariat entre le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole**

De par son ancrage sur le territoire dijonnais, le Groupe SNCF, représenté notamment par ses entités SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions ou encore SNCF Immobilier, est un acteur majeur du développement et rayonnement de la métropole dijonnaise.

La SNCF et la Ville de Dijon ont longtemps su collaborer et porter ensemble des investissements ambitieux au service du territoire. La transformation de la Gare Dijon Ville engagée en 2009 et qui se poursuit encore actuellement avec la mise en accessibilité des quais, en est une illustration parfaite.

A travers ses différentes missions, le Groupe SNCF a un rôle moteur à jouer face aux enjeux et défis de la ville de demain. La transition écologique au regard notamment des dessertes en TER, la reconversion du site de Porte Neuve ou la mutation de tènements plus modestes, la mise en œuvre d'une logistique urbaine durable sont autant d'exemples pour lesquels le Groupe SNCF est un partenaire privilégié pour notre territoire.

La performance d'une desserte en lien avec les aéroports internationaux est aussi une préoccupation centrale pour la Ville et la Métropole.

Aussi, le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont souhaité renforcer cette coopération dans le cadre d'un protocole partenarial dont le projet est annexé à la présente délibération.

Au sein de ce protocole, les entités signataires prévoient un travail collaboratif autour de 4 grands axes qui s'inscrivent dans les engagements politiques affichés depuis plusieurs années sur le territoire :

- L'attractivité du territoire

Les partenaires s'engagent à poursuivre les échanges sur les évolutions de dessertes (connexion avec les aéroports notamment) et à mettre en œuvre des outils de communication et de marketing visant à développer les flux à destination de Dijon.

- Les fonciers et l'immobilier

Dans un souci de renouvellement de la ville sur elle-même, les partenaires s'engagent à assurer une reconversion durable des sites SNCF potentiellement mutables dans les années à venir.

- La logistique urbaine du dernier kilomètre

Les partenaires s'engagent à étudier et à promouvoir des solutions innovantes en faveur d'une logistique plus respectueuse de l'environnement.

- Les infrastructures et l'accessibilité ferroviaires

Les partenaires s'engagent à étudier les opportunités d'amélioration des infrastructures ferroviaires dans le but de proposer un réseau complet, efficace et optimisé aux habitants de la métropole et du périurbain.

Pour veiller à la bonne mise en œuvre du protocole et des engagements, une instance de pilotage composée de représentants du Groupe SNCF, de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole sera mise en place et se réunira régulièrement.

Le protocole a une durée de 5 années et pourra être prorogé avec l'accord des signataires par voie d'avenant.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de protocole partenarial entre le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le texte de ce présent protocole ainsi que tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	